



Commune de Lécousse
 Arrondissement Fougères – Vitré
 Département d'Ille-et-Vilaine

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 mai 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le quatre mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville – 1 Parvis de Droits de l'Homme à Lécousse.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ;
 Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 27.04.2023

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 1

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Madame le Maire cite les pouvoirs de la séance. Le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire, Nicolas FOUGERAY.

Elle invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1 - Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

2 – Aménagement et Commande publique

- 2.1 – Réfection du carrefour des rues Marcel Cerdan et François Cévert – Désignation de l'entreprise suite à consultation
- 2.2 – Aménagement de sécurité rue des Potiers - Désignation de l'entreprise suite à consultation
- 2.3 – Pôle santé & Logement – Avenants

3 – Enfance Jeunesse & Education

- 3.1 – ALSH – Tarification 2023/2024
- 3.2 – Demande de bourse jeune

4 – Personnel :

- 4.1 – Modification de poste suite à avancement de grade
- 4.2 – Création de poste

5 – Jurés d'assises - Année 2024 – Tirage au sort de 9 personnes (soit le triple du nombre mentionné à l'arrêté préfectoral fixant à 3 le nombre de jurés pour Lécousse) parmi les électeurs ayant au minimum 23 ans au 31.12.2023 (nés avant le 31.12.2000)

6 - Questions diverses

1 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en matière de droit de préemption urbain, de concessions de cimetière et de marchés public :

| Renoncements à préemption : | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|---------------------|
| Numéro | Propriétaire | Adresse | Références cadastrales | Date de la décision |
| 2023-00024 | CONSORTS MARCHIX | 3, rue des Tisserands | AK n°269 | 03/04/2023 |
| 2023-00025 | FOUGERES DISTRIBUTION | La Basse Pilais | ZA n°131 | 20/04/2023 |
| 2023-00026 | CONSORTS SIMONET | 33, boulevard de Bliche | AP n°67 | 17/04/2023 |
| 2023-00027 | M. MENARD Quentin | 2, chemin de la Forêt | AI n°143 | 21/04/2023 |

| Concessions de cimetière : | | | |
|----------------------------|-------------|--------|-----------|
| Date de l'acte | Emplacement | Durée | Nature |
| 07/04/2023 | K-01-09 | 15 ans | Familiale |
| 25/04/2023 | L-03-08 | 30 ans | Familiale |

- **Décision n°2023_5 du 5 avril 2023** portant acquisition de 2 draisinées et 3 trottinettes pour la maternelle de l'école Montaubert, auprès de la société L'ATHANOR-SEME pour un montant de 944,17 € HT.

- **Décision n°2023_6 du 5 avril 2023** portant acquisition (fourniture et pose) d'un jeu à ressorts et sol coulé pour la cour maternelle de l'école Montaubert, auprès de la société SCLA pour un montant de 3 932,97 € HT.

- **Décision n°2023_7 du 14 avril 2023** portant acquisition d'un électrificateur de clôture, auprès de la société ENAUDIS pour un montant de 1 080,25 € HT.

- **Décision n°2023_8 du 27 avril 2023** portant acquisition d'un rayonnage pour le Pôle enfance, auprès de la société PROLIANS pour un montant de 2 401,30 € HT.

2 – Aménagement et Commande publique

Rapporteur : Mme le Maire

2.1 – Réfection du carrefour des rues Marcel Cerdan et François Cévert – Désignation de l'entreprise suite à consultation :

Délibération n°2023_035

Comme prévu au programme des investissements 2023, une consultation a été réalisée pour la réfection globale du carrefour des rues M. Cerdan / F. Cévert, et se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : terrassement, voirie, reprise caniveaux EP
- Tranche conditionnelle n°1 : reprise des réseaux EP et EU

- Tranche conditionnelle n°2 : traitement de l'amiante dans les structures d'enrobés existants – *sans objet, résultats négatifs parvenus en cours de consultation*

Après analyse des deux offres reçues, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL Dauguet TP pour un montant de 40 370,10 € HT, soit 48 444,12 € TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle n°1).**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2023.

2.2 – Aménagement de sécurité rue des Potiers - Désignation de l'entreprise suite à consultation :

Délibération n°2023_036

Afin de pérenniser l'aménagement provisoire mis en place pour sécuriser la rue des Potiers au carrefour avec les rues des Ménestrels et des Celtes, une consultation a été réalisée pour la réalisation d'ilots directionnels franchissables.

Après analyse des offres reçues, et sur proposition de la commission, **le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les devis suivants :**

- **Horizon signalisation pour un montant de 8 150,85 € HT (ilots et signalisation)**
- **TP Friteau pour un montant de 2 030 € HT (remplissage en enrobé des ilots)**
soit un total de 12 217,02 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2023.

2.3 – Pôle santé & Logement – Avenants :

Délibération n°2023_037

| Lots | Nature des travaux | Montant initial du marché € HT | Montant de l'avenant € HT | Nouveau montant du marché € HT |
|--|---|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Lot n°3 / Gros œuvre : Entreprise JOYEAUX CONSTRUCTION GM RENOV | Avenant n°3 : - Mise en place de bordures (+ 203 €) - Location d'une cabane de chantier (- 3 200 €) | 108 684,06 € | - 2 997,00 € | 105 687,06€ |
| Lot n°6 / Menuiserie extérieure & intérieure : Entreprise MELOT | Avenant n°1 : - Mise en place de cimaises salle d'attente (+ 259 €) - Trappe et meuble local détente (- 1 484€) - Logement : habillage linteaux et sous-face (- 345 €) | 73 064,10 € | -1 570,00 € | 71 494,10 € |

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces avenants en moins-value et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à les signer.

3 – Enfance Jeunesse & Education

Rapporteur : Fabienne ÉON

3.1 – ALSH – Tarification 2023/2024 :

Délibération n°2023_038

Sur proposition de la commission, et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs et participations pour une application à compter du 10 juillet 2023 et jusqu'au 7 juillet 2024.

Tarifs :

| Quotient f familial CAF/MSA | Journée Repas compris | | Demi-journée Sans repas | | Demi-journée Avec repas | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|-------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| | Lécousse | Extérieurs* | Lécousse | Extérieurs* | Lécousse | Extérieurs* |
| QF1 : 0 à 600 € | 11,00 € | 17,20 € | 3,85 € | 6,95 € | 7,70 € | 10,95 € |
| QF2 : 601 à 900 € | 12,10 € | 18,40 € | 4,40 € | 7,50 € | 8,20 € | 11,50 € |
| QF3 : 901 à 1300 € | 13,10 € | 19,50 € | 4,95 € | 8,00 € | 8,75 € | 12,10 € |
| QF4 : + de 1300 € | 14,15 € | 20,60 € | 5,50 € | 8,60 € | 9,30 € | 12,65 € |

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également décidé de maintenir **le tarif pénalité pour retard de 5 €.**

Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :

| | | QF1 : 0 à 600 € | QF2 : 601 à 900 € | QF3 : 901 à 1 300 € | QF4 : + de 1300 € |
|--|-------------|--------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| Prestation extérieure catégorie 1 | | 3 € | | | |
| Prestation extérieure catégorie 1 | | 6 € | | | |
| Prestation extérieure catégorie 3 | | 9 € | | | |
| Prestation extérieure catégorie 4 | | 12 € | | | |
| Séjour 7-9 ans (forfait 2 nuits / 3 jours) | Lécousse | 100 € | 110 € | 115 € | 120 € |
| | Extérieurs* | 120 € | 130 € | 135 € | 140 € |
| Séjour 9-11 ans (forfait 3 nuits / 4 jours) | Lécousse | 140 € | 150 € | 160 € | 170 € |
| | Extérieurs* | 165 € | 175 € | 185 € | 195 € |
| Séjour 12-15 ans (forfait 4 nuits / 5 jours) | Lécousse | 160 € | 170 € | 180 € | 190 € |
| | Extérieurs* | 175 € | 185 € | 195 € | 205 € |

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

3.2 – Demande de bourse jeune :

Délibération n°2023_039

Une demande de bourse jeune a été reçue en mairie le 17 mars 2023 de Brice BERTHO et Aurélien BOULANGER, domiciliés à Lécousse, qui vont participer du 15 au 25 février 2024, au 4L Trophy.

Il s'agit d'un raid humanitaire au cours duquel les participants parcourent 4 000 km de la France au Maroc à bord de leur 4L afin d'apporter du matériel scolaire et sportif pour des enfants.

A l'unanimité, et sur proposition de la commission, le Conseil municipal décide de leur allouer une bourse jeune d'un montant de 350 € chacun.

4 – Personnel

Rapporteur : Mme le Maire

4.1 – Modification de poste à la suite d'avancement de grade :

Délibération n°2023_040

Dans le cadre d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise territoriale (catégorie c) d'un agent exerçant sur un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} (catégorie c), il s'avère nécessaire de modifier l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe concerné comme suit à compter du 01/06/2023 :

- Fermeture d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à 35/35^{ème}

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire ou un Adjoint à prendre les arrêtés correspondants et à modifier le tableau des effectifs et des promus promouvables en ce sens.

4.2 – Création de poste :

Délibération n°2023_041

Dans le cadre du recrutement statutaire d'un agent pour un emploi de direction de l'ALSH et du périscolaire par voie de mutation, et afin de finaliser les démarches en découlant, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe comme suit à compter du 01/06/2023 :

- Ouverture d'un poste d'adjoint animation principal territorial 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire ou un Adjoint à prendre les arrêtés correspondants et à modifier le tableau des effectifs et des promus promouvables en ce sens.

5 – Jurés d'assises – Année 2024

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil municipal a procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de neuf personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2023 :

| | NOM - Prénom | Adresse |
|---|-----------------------------------|---------------------------|
| 1 | CHEREL Géraldine | 4 La Barrière de l'Etoile |
| 2 | CANDY Florine | 35 rue Alliaume |
| 3 | L'HUISSIER Christine épouse MALLE | 31 rue Alliaume |
| 4 | BOYERE Franck | 1 rue Alfred de Vigny |
| 5 | ROCHELLE Colette épouse LE DREAU | 9 La Couyère |
| 6 | GRASSIN Sandra | 2 rue de la Guillardière |
| 7 | ROYER Vincent | 15 rue Alliaume |

| | | |
|---|------------------------------------|----------------------|
| 8 | HEURTIER Anne-Sophie épouse COGNET | 32 La Hamelinais |
| 9 | OYER Delphine épouse MAUPILE | 10 rue Maurice Ravel |

Prochaines séances du Conseil municipal :

Vendredi 2 juin 2023 à 20h30

Jeudi 6 juillet 2023 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Maire,
Anne PERRIN

Le secrétaire de séance
Nicolas FOUGERAY



**

A blue ink signature of Nicolas Fougeray, the secretary of the meeting, consisting of a stylized, cursive script.